

**Compte-rendu de la CPH du 31 mars 2023**

<b>Présences</b>		<b>P</b>	<b>E</b>
Dr Jean-Claude Schmit	Président de la CPH – Ministère de la santé (MS)	x	
M. Raoul Zimmer	Ministère de la Santé (MS)	x	
M. Thomas Dominique	Ministère de la Sécurité sociale (MSS)	x	
(s) M. Yves Kohn	Ministère des Finances (MF)	x	
M. J. Balanzategui	Caisse nationale de santé (CNS)		x
(s) M. Frank Bisenius	Caisse nationale de santé (CNS)	x	
M. Carlos Pereira	Caisse nationale de santé (CNS)		x
Mme M. Marques	Caisse nationale de santé (CNS)	x	
M. Georges Bassing	Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)	x	
Dr. Marc Berna	Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)	x	
(s) Dr René Metz	Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)	x	
Dr Bruno Pereira	Association des Médecins et Médecins-dentistes (AMMD)	x	
(s) Dr Alain Schmit	Association des Médecins et Médecins-dentistes (AMMD)	x	
M. Romain Poos	Conseil supérieur de certaines professions de la santé (CSCPS)	x	
(s) M. Olivier Koch	Conseil supérieur de certaines professions de la santé (CSCPS)	x	
M. Jean-Paul Freichel	Commissaire du Gouvernement aux Hôpitaux	x	
M. Georg Adelman	Secrétaire de la CPH – Ministère de la santé (MS)	x	

(s) suppléant

Présent / Excusé

Conformément à l'art. 4 du règlement grand-ducal du 2 février 1994, le nombre minimum de 7 membres de la CPH présents est atteint pour pouvoir délibérer valablement.

Invités : Dr Angela Braun, Cristiane Langer – DISA ; Dr Paul Wirtgen, Dr Jean-Marc Cloos – CHdN ; Luc Gindt, Sabine Katzer, Claudia Romosan, Patrick Wirtz, Andreas Ziegler – HIS ; Paul Meyers, Dr Goergen, Armin Weber – CHL ;

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du rapport de la réunion du 27 janvier 2023
3. CHL\_Demande de restructuration et mise en conformité de la Clinique Pédiatrique Kannerklinik - APD
4. HIS - Projet de construction d'une nouvelle infrastructure - APS
5. CHdN - Demande d'autorisation pour remplacement appareil Multi Diagnost Eleva\_dossier salle angio
6. CHdN – Site Wiltz / Clinique Saint-Joseph – Demande d'autorisation d'équipement IRM
7. Projet d'avis approuvés sur Sharepoint
8. Divers

### **1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé. Le président informe que le Ministère de la Santé a demandé de reporter le point de présentation du projet de loi 8009 comme l'avis du Conseil d'Etat semble imminent et pourrait être pris en compte lors de la présentation.

### **2. Approbation du rapport de la réunion du 27 janvier 2023**

Aucune question ni remarque n'est exprimée et le président de la CPH conclut que le rapport est approuvé.

### **3. CHL - Demande de restructuration et mise en conformité de la Clinique Pédiatrique Kannerklinik -APD**

Un représentant du Ministère de la Santé informe que le projet se compose de deux étapes de réalisation dont la partie d'adaptation du service urgences pédiatriques est urgente pour effectuer les travaux pendant la période estivale. Les travaux au sein des unités de soins sont dépendant du projet de surélévation de l'Annexe 2 et ne pourront être réalisés par après dès 2024.

Un représentant du CHL présente l'état d'avancement du projet et indique qu'il n'y a pas eu de modifications significatives par rapport à l'APS présenté en date du 16 décembre 2022. Il rappelle les différentes caractéristiques du projet et l'urgence de sa réalisation. Les techniques médicales ont été revues et adaptées par rapport au concept de pandémie qui a été optimisé au courant de l'APD.

Le budget du projet a augmenté d'une part de 1,1 mio €, dont 300.000 € sont dus à l'indexation du prix de la construction, suite à des adaptations en APD. Une seconde augmentation du coût de 1,4 mio € résulte de la mise en œuvre des lignes directrices par rapport aux besoins pandémiques. L'estimation du coût total APD s'élève à 14,6 mio € TTC (TVA 16%) (indice 1071,67).

Suivant le planning présenté, l'achèvement des travaux est prévu pour la fin de l'année 2024.

Un représentant de la Direction de la Santé présente l'avis favorable de la Direction de la santé. Le programme spatial et fonctionnel et les espaces prévus correspondent aux lignes directrices et peuvent être favorablement avisés. La planification médico-technique prévue est également adéquate selon l'avis de la Direction de la Santé et des consultants externes. En ce qui concerne la technique du bâtiment, la planification est également appropriée et devrait permettre une bonne mise en œuvre du projet.

Le président de la CPH ouvre le débat pour les questions et remarques.

Un représentant de la CNS demande si une estimation des coûts supplémentaires d'exploitation est disponible.

Un représentant du CHL indique que le calcul y relatif a été fourni avec le dossier et que le besoin supplémentaire en ressources humaines est de 27 ETP.

Un représentant de la CNS constate que surtout le volet du personnel est concerné.

Le président de la CPH conclut qu'en absence d'autres remarques ou questions un avis favorable peut être préparé.

#### **4. HIS - Projet de construction d'une nouvelle infrastructure – APS**

Le Commissaire du Gouvernement aux Hôpitaux précise que lors de cette séance seul le projet sera présenté et que les différents avis d'experts seront présentés lors de la prochaine séance.

Un représentant du HIS commence par la présentation générale de l'établissement. La gestion se fait par un syndicat intercommunal de cinq communes et l'établissement comprend 3 départements, à savoir la rééducation gériatrique comprenant 40 lits et un hôpital de jour dans le nouveau projet, ensuite la maison de soins qui comporte actuellement 52 lits dont le nombre sera porté à 120 lits dans le nouveau projet et finalement 23 places au niveau du centre psycho-gériatrique qui seront également maintenues. Seul le volet des 40 lits de réadaptation gériatrique relève du financement par le Ministère de la Santé. Le Centre de jour psycho-gériatrique sera maintenu dans ses locaux actuels et relié au nouveau bâtiment.

Il passe en revue l'historique du bâtiment existant et du projet, évoque les études de faisabilité réalisées ayant constaté que la construction d'un nouveau bâtiment serait à prioriser et fait savoir que le projet d'une nouvelle construction a trouvé l'aval des Ministères de la Santé et de la Famille.

Le concept général de l'architecture ainsi que les différents étages avec leurs fonctions respectives sont présentés. Le coût total du projet est estimé à 105 mio € HTVA dont 30,4 mio € (100%) sont à charge du Ministère de la Santé suivant une clef de répartition des coûts entre les différentes entités concernées. Le planning prévoit le début de chantier pour la mi-2025 et la réception des travaux pour début 2029.

Un représentant du Ministère de la Sécurité Sociale constate que les coûts sont bien répartis entre les deux Ministères mais soulève la question des coûts C dans la KG 400 qui ne sont pas pris en charge par le Ministère de la Santé suivant le tableau de répartition.

Un représentant du Ministère de la Santé indique que conformément au règlement grand-ducal du 18 avril 2001 établissant le modèle de la convention avec les hôpitaux fixant les modalités de la participation de l'Etat dans les investissements hospitaliers, les coûts C (cuisine, buanderie) sont exclusivement opposables à la CNS. Le Ministère de la Famille prend bien en charge également ces coûts pour la partie relevant de ses compétences, mais non pas le Ministère de la Santé.

Un représentant de la FHL demande ce que comprend le centre médical et thérapeutique.

Un représentant du HIS indique que ce concept est déjà en place depuis un certain temps. Il s'agit de différents soins pour des patients externes et le loyer de ces espaces est financé sur base d'une rétrocession sur prestations rendues par les thérapeutes sinon un loyer mensuel. Il s'agit par exemple de consultations de kinésithérapeutes et d'une consultation de médecine générale. Des locaux de consultation médicale loués par le CHL en tant que Praxiszentren en font partie.

Un représentant de la FHL se demande si l'IGSS réalise un suivi des patients traités dans la région. Il signale que le CHEM prend également en charge des patients de même profil dans cette région.

Un représentant de la CNS se renseigne d'une part concernant la répartition correcte MISA/MIFA/HIS des coûts par service et fonction concernée pour la nouvelle construction, et d'autre part sur la valeur restante estimée du bâtiment existant qui ne sera démoli après le déménagement.

Un représentant du HIS confirme qu'une attribution claire et détaillée des coûts suivant une clef de répartition a été faite et elle sera approfondie et précisée au courant de l'APD. Concernant la valeur restante du bâtiment existant le service de comptabilité réalisera une estimation.

Un représentant du Ministère de la Santé se demande ce qui ne sera éventuellement pas encore amorti à l'horizon de fin 2028 lors du déménagement. Eventuellement certains éléments de la mise en conformité récente.

Un représentant du HIS estime qu'il ne restera pas grand-chose qui ne soit pas encore amorti mais confirme que la liste précise sera établie.

Un représentant du Ministère de la Santé pose la question de la partie qui n'est pas prise en charge par le Ministère de la Famille. Il souligne aussi le montant important total qui est à charge du HIS pour le projet et demande si les communes ont bien confirmé leur soutien pour la réalisation du projet.

Un représentant du HIS indique que le Ministère de la Famille ne prend en charge que 70% des coûts pour leur partie concernée, le reste étant à charge de l'exploitant et donc du syndicat communal. Quant aux communes, celle-ci font partie du comité du syndicat et sont donc parfaitement au courant et ont confirmé leur participation.

Le président de la CPH propose de présenter les avis des experts lors de la prochaine réunion et d'élaborer un projet d'avis favorable.

#### **5. CHdN - Demande d'autorisation pour remplacement appareil Multi Diagnost Eleva\_dossier salle angio**

Un représentant du CHdN présente la demande. Il souligne que l'appareil est en fin de vie depuis décembre 2022. Le modèle choisi pour en remplacer l'ancien est optimal suivant le personnel. Les avantages sont entre autres qu'il permettra des examens interventionnels optimisés, la flexibilité de la table en position horizontale et verticale, la polyvalence et l'imagerie 3D, ainsi que la compatibilité du logiciel avec le système en place.

Le président de la CPH demande que l'avis des radiologues soit transmis. Il se renseigne sur le prix total de l'appareil.

Un représentant du CHdN confirme que l'avis sera transmis. Le prix de l'appareil est de 555.750 €.

Un représentant de la CNS estime que la demande est justifiée car le montant dépasse le seuil de 250.000€. Il demande s'il ne s'agit bien dans le cas présent que d'une demande d'autorisation et s'il ne s'agit bien que d'un seul appareil pour remplacer l'ancien.

Un représentant du CSCPS signale que suivant l'avis de la Direction de la Santé le montant de mise en conformité est à prendre en charge par le CHdN et demande si le CHdN est d'accord.

Un représentant du CHdN confirme qu'il ne s'agit que d'une demande d'autorisation pour un seul appareil et il sera financé par le budget pour investissements courants.

Le président de la CPH conclut qu'un projet d'avis favorable peut être rédigé.

## **6. CHdN – Site Wiltz / Clinique Saint-Joseph – Demande d'autorisation d'équipement IRM**

Un représentant du CHdN présente la demande et souligne le besoin avéré d'une IRM dans la région du nord suivant l'évolution croissante des examens. Le CHdN souhaite saisir l'opportunité d'équiper le deuxième site d'une IRM pour une meilleure couverture de l'offre. Wiltz dispose déjà d'un service d'imagerie classique avec scanner et échographie ainsi que d'une équipe complète qui travaille en synergie avec le personnel de l'imagerie médicale d'Ettelbruck, mais elle est évidemment tout aussi capable de travailler de manière autonome. Dans un premier stade, l'installation est prévue dans l'ancienne clinique Saint-Joseph avec une ouverture du lundi au vendredi ainsi que le samedi pour être transféré par la suite au sein du bâtiment « Schlasskéier ». L'installation de l'IRM à Wiltz se traduit par une grande amélioration tant du site que de la région.

Un représentant de l'AMMD demande si dans une optique de planification nationale des chiffres sont disponibles pour la région de Wiltz. Il souligne l'importance d'une masse critique à respecter pour avoir une bonne routine au niveau du personnel.

Un représentant du CHdN fait référence au rapport de l'IGSS et indique qu'il est logique que tous les patients résidents au nord doivent actuellement se rendre à Ettelbruck pour les examens en IRM. La seule alternative est de se rendre à Saint-Vith en Belgique.

Un représentant du Ministère de la Sécurité Sociale confirme que l'étude réalisée dans le cadre de la loi sur le virage ambulatoire justifie l'emplacement d'une IRM dans cette région.

Un représentant du CSCPS confirme que 35% des patients dans la région frontalière belge sont des luxembourgeois. La situation est similaire pour les scanner et les mammographes.

Le Commissaire du Gouvernement aux Hôpitaux informe que les estimations du CHdN reflètent que 60 à 65 examens en IRM par jour sont envisageables au CHdN. Suivant la CSCPS il est bien recommandable de disposer d'une IRM à côté d'un CT scan.

Un représentant de la CNS demande si l'IRM ne sera pas subsidiée étant donné qu'il n'y a pas d'extension de service. Avec la plage d'ouverture du samedi sur les 8 appareils cela représente un grand volume supplémentaire pour les IRM.

Un représentant du CHdN signale que la demande concerne bien une autorisation et subventionnement de l'appareil sur base des principes de financement retenus et du fait que de nouvelles surfaces opposables seront aménagées. Lors de cette séance il ne s'agit cependant que du volet de l'autorisation de l'appareil. Le dossier infrastructurel sera introduit pour la prochaine séance. Il s'agit effectivement bien d'une extension du service au niveau -1. Dans une première phase les consultations seront ouvertes uniquement en semaine et ce jusque 10h du soir, ensuite suivant la demande elles pourront être élargies au samedi. Il ajoute que la mise en place d'un deuxième appareil ne signifiera pas que le temps d'attente sera divisé par deux. Il faudra vérifier l'évolution des consultations par rapport aux différents sites, par exemple avec les patients qui se serait rendu en Belgique et qui viendront alors à Wiltz.

Un représentant du Ministère de la Sécurité Sociale confirme que l'installation de l'IRM à Wiltz aura des répercussions sur la répartition des examens IRM sur les différents sites par rapport aux chiffres annexés au projet de loi. Il se renseigne au sujet du monitoring dans les hôpitaux.

Un représentant du CHdN indique que le monitoring est très pointu. Les équipes sont capables de vérifier les différents types d'examens et le temps d'attente y relatif. Les appareils seront connectés entre les deux sites et il n'y aura qu'un seul relevé centralisé.

Un représentant de la FHL indique que pour les HRS le monitoring n'est pas encore optimal, les prises de rendez-vous sont encore trop diversifiées mais une centralisation est en cours.

Un autre représentant de la FHL signale que pour le CHEM le monitoring est assuré. Il estime cependant qu'il faudrait laisser une certaine liberté au patient pour choisir son lieu de consultation.

Un représentant de la CNS indique qu'un groupe de travail CNS- FHL est en train de travailler sur une méthode de calcul des délais d'attente ce qui devrait permettre à court terme de disposer d'une méthode uniforme pour les différents établissements concernés.

Un représentant de l'AMMD trouve que les statistiques disponibles des hôpitaux sont appréciables mais que la projection basée sur les chiffres de 2019 ne sont pas actuels. Pour une planification nationale il faut prendre en compte des chiffres actuels. L'impact des corrections est à prendre en compte pour la solution des délais.

Un représentant du Ministère de la Sécurité Sociale signale que les chiffres des dernières années ne sont pas fiables à cause de la crise. Ces chiffres sont également facilement accessibles sur internet. Ils sont élaborés en collaboration étroite avec l'Observatoire de la santé et les données sont à jour.

Un représentant de l'AMMD confirme que les chiffres sont disponibles mais il estime qu'il y a des possibilités pour réduire rapidement les délais d'attente avec les circonstances actuelles.

Le président de la CPH indique qu'une meilleure coordination nationale est en train d'être mise en place.

Un représentant du CSCPS estime que le personnel interne est déjà disponible pour ouvrir tous les IRM en semaine jusque 10h du soir. Ensuite il faut vérifier la nécessité d'ouvrir également le samedi. Une meilleure gestion des rendez-vous est importante pour améliorer la situation, pas seulement pour les IRM mais aussi pour les autres appareils tels que le scanner.

Un représentant de l'AMMD indique que les techniques changent en permanence mais le timing doit être optimisé avec le personnel en charge.

Le président de la CPH indique que les remarques générales sont importantes mais elles dépassent le cadre de la demande en question. Il propose de préparer un projet d'avis favorable pour la prochaine séance.

## **7. Projet d'avis approuvés sur Sharepoint**

Les membres de la CPH sont informés que les trois avis suivants ont été approuvés par voie électronique et sont consultables sur la plateforme SharePoint :

- Avis CPH 2023-02\_Projet de création d'un Réseau de compétences Maladies neurodégénératives
- Avis CPH 2023-03\_Projet de création d'un Réseau de compétences en Immuno- Rhumatologie de l'adulte et de l'enfant

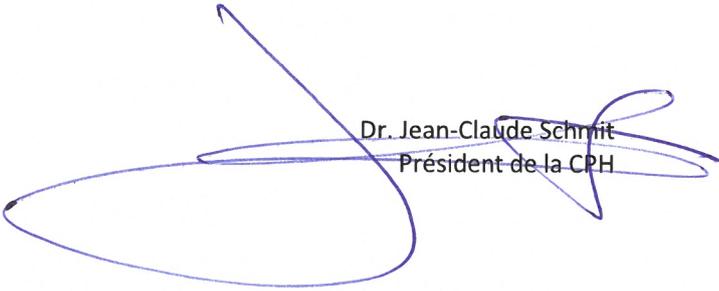
- Avis CPH 2023-04\_CHL - Demande d'autorisation et de subside relative à l'acquisition et au renouvellement d'équipements servant à la fécondation in-vitro.

#### 8. Divers

La question sur l'avancement du projet de renouvellement des mammographes dans les quatre centres hospitaliers est posée.

Le Commissaire du Gouvernement aux Hôpitaux indique que selon ses informations le marché sera conclu courant avril et que ce point pourra probablement être discuté lors de la séance de fin avril.

Un représentant de la FHL confirme que la date de l'adjudication du marché public en cours est prévue pour le 17 avril et que le dossier sera prêt pour la séance du 28 avril.



Dr. Jean-Claude Schmit  
Président de la CPH